

La gestion des risques d'inondation

La CASA assure deux compétences complémentaires en matière de risques d'inondation : la GEMAPI et la gestion des eaux pluviales et des ruissellements, afin de couvrir tous les phénomènes d'inondation qui se manifestent sur son territoire.

Que recouvrent les compétences GEMAPI et Eaux Pluviales ?

- › La compétence GEMAPI ou **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** s'inscrit dans le grand cycle de l'eau, c'est-à-dire le cycle naturel, et répond à un besoin de replacer la gestion des cours d'eau au sein de l'aménagement du territoire. Elle associe deux volets complémentaires :
 - le "bon fonctionnement des milieux aquatiques", et en particulier la recherche du bon état des eaux de la directive européenne cadre sur l'eau ;
 - la prévention des risques d'inondation, notamment appréhendé dans le sens de la réduction de la vulnérabilité des populations, et de la protection par des ouvrages hydrauliques (digues, bassins écrêteurs, ...) contre les inondations par débordement des cours d'eau ou et les submersions marines.



- › La compétence « eaux pluviales et ruissellements » s'inscrit dans le petit cycle de l'eau, c'est-à-dire le cycle domestique (avec l'eau potable et l'assainissement), directement lié à l'urbanisme et à l'équipement du territoire. Elle gère les risques d'inondation par ruissellements urbains et par mises en charge de réseaux pluviaux.



Comment est déclinée la gestion du risque inondation par la CASA ?

La CASA a mis en place une stratégie transversale de gestion de ce risque, qu'elle mène directement ou via le SMIAGE Maralpin auquel elle a délégué certaines missions relevant de la GEMAPI.

Ses principaux domaines d'intervention sont synthétisés ci-après :

PRINCIPALES MISSIONS CASA	GEMAPI et hors GEMAPI (CASA ou délégation SMIAGE)	Eaux Pluviales / ruissellements
Politique GEMAPI et grands principes et gestion Eaux Pluviales	Etudes « stratégiques », schémas directeurs d'aménagement, PAPI en cours et futurs Animation générale	Schémas directeurs hydrauliques, zonage et règlement communautaire, programmes de travaux, ...
Etudes et travaux	Projets GEMAPI CASA et suivi autres aménageurs Actions foncières (ZEC, berges, travaux, ...) Rétablissement de la continuité écologique	Création, amélioration, renouvellement, extension des réseaux publics et autres ouvrages de gestion pluviaux Ouvrages de protection contre les ruissellements Stabilisation des vallons Suivi projets autres maîtres d'ouvrage publics
Gestion Entretien Exploitation	Ouvrages hydrauliques (digues et bassins notamment) Plans de gestion, restauration et renaturation Entretien préventif et curatif des vallons avec enjeux urbains et présentant donc un intérêt général (DIG) Gestion des ouvrages littoraux de protection contre la submersion et l'érosion du trait de côte (en cours)	SIG, informations réglementaires (DT/DICT, ...) Réseaux et exutoires en mer Vallons secs d'intérêt général (sous DIG) Bassins de rétention protection contre les ruissellements Certaines dépendances des voiries communales Traitement des requêtes des usagers et des contentieux
Environnement	Protection des écosystèmes aquatiques, contrôle et lutte contre la pollution des milieux récepteurs (cours d'eau, mer), suivi qualité	Contrôles dans le cadre de la lutte contre les pollutions des milieux récepteurs (cours d'eau, littoral)
Aménagement du territoire, Urbanisme	Etudes et accompagnement des actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et l'amélioration de la résilience Assistance application PPRI Avis techniques sur projets publics et privés	Avis techniques sur les aménagements (instruction des PC, travaux voiries, ...) : prescriptions du règlement pluvial communautaire, mesures compensatoires à l'imperméabilisation, autorisations branchements, contrôles et conformités des travaux, ...
Missions de police	Assistance police PPRI et police du maire	Police spéciale : application du règlement communautaire des eaux pluviales
Surveillance météorologique	Suivi météorologique et hydrologique pour accompagner les communes dans l'alerte inondations et gérer les ouvrages hydrauliques	
Assistance gestion de crise	Assistance PCS, préparation des événements orageux intenses et coordination intercommunale	
Culture du risque	Développement de la culture du risque, information préventive (conduite à tenir, repères crues, ...)	

Une stratégie de lutte contre le risque inondation sur l'ensemble du territoire de la CASA

Contre le risque inondation, la CASA agit partout sur son territoire.

Le 5 mai 2025, l'inauguration de la fin des travaux de sécurisation et de renaturation du Hameau de la Brague à Biot, marque l'achèvement de l'un des volets les plus visible d'une stratégie plus large et d'efforts menés avec constance depuis plusieurs années. Mais ce n'est ni la seule, ni la dernière.



Vue Aérienne Brague

Depuis 2018, 48 millions d'euros ont été engagés par la CASA dans sa lutte contre le risque inondation.

- Bassins de rétention à Valbonne, Antibes, Roquefort-les-Pins,
- Requalification de vallons à Vallauris, La Colle-sur-Loup, Saint-Paul-de-Vence, Villeneuve Loubet, Opio, Châteauneuf,
- Sécurisation de l'exutoire du Val Claret et création d'un bassin de rétention de 3000 m³ à Antibes,

Des acquisitions comme celle du vallon du Laval, en cours de transformation en forêt urbaine inondable.



Vallon de Pierre à Tambour à Villeneuve Loubet

Ce travail s'appuie également sur la prévention : [diagnostics gratuits CAS'ALABRI](#), règles d'urbanisme adaptées, capteurs hydrologiques, et bientôt un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Les actions dans la Plaine de la Brague sont un signal fort, mais pas une exception. Elles montrent que lorsqu'un territoire agit de manière cohérente, sur la durée, avec ses partenaires, il est possible de transformer une contrainte en projet d'avenir.

D'autres suivront...

Voir toutes les actions de la CASA sur son territoire dans la lutte contre le risque inondation

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/evoluer-dans-son-environnement/gerer-le-risque-inondation/les-risques-inondations/la-gestion-des-risques-dinondation?>



[Téléchargez le document au format pdf](#)

Renaturation et sécurisation du Hameau de la Brague, une opération exemplaire

Avec l'aide de l'État, de la Région Sud, et du Département des Alpes-Maritimes, la CASA a construit et porté un projet complet afin de sécuriser une zone durement touchée lors des inondations de 2015, celle du Hameau de la Brague à Biot.

- › Acquisitions de toutes les maisons du Hameau de la Brague.
- › Démolition.
- › Terrassement de la Brague pour élargir le lit du fleuve.
- › Renaturation.
- › Construction d'un mur de soutènement paysager.

Toutes ces étapes, d'un montant total de 13 millions d'euros, ont permis de rendre la Brague à la nature, d'offrir un espace de verdure aux habitants, mais aussi de sécuriser cette zone face aux risques d'inondations.



Renaturation Hameau de la Brague après/avant